

Vélizy-Villacoublay, le 31 octobre 2024
17:40

Communiqué de presse

Eiffage franchit passivement à la hausse les seuils de 20 % et de 25 % des droits de vote de Getlink

Eiffage a franchi indirectement ce jour les seuils de 20 % et de 25 % des droits de vote de Getlink SE (« Getlink ») par suite de l'attribution de droits de vote double consécutive à la durée de détention des actions Getlink SE qu'elle possède¹.

Eiffage reste le 1^{er} actionnaire de Getlink et détient désormais 20,55 % du capital et 27,56 %² des droits de vote.

Eiffage déclare que les objectifs qu'elle envisage de poursuivre vis-à-vis de Getlink pour les six mois à venir restent inchangés, notamment renforcer sa participation en fonction des opportunités et conditions de marché, mais qu'elle n'envisage pas d'en acquérir le contrôle².

Contact investisseurs

Xavier Ombrédanne
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56
E-mail : xavier.ombredanne@eiffage.com

Contact presse

Sophie Maire
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62
E-mail : sophie.maire@eiffage.com

¹ L'article 11 des statuts de Getlink prévoit un droit de vote double des actions ordinaires pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans, au nom du même actionnaire.

² Cf déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention AMF n°224C21 du 31 octobre 2024 sur la base de l'Information relative au nombre total des droits de vote existants et d'actions composant le capital social de Getlink du 25 octobre 2024